

Si l'entreprise privée et les détenteurs de capitaux privés qui savent s'y prendre convenablement doivent aménager les endroits de service, ils doivent être encouragés par des bénéfices financiers raisonnables et par un traitement raisonnable.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**Une voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant:** Est-on d'accord pour permettre à l'honorable député de continuer?

**Des voix:** D'accord.

**M. Kindt:** Merci, monsieur l'Orateur.

Il est grand temps que les parcs de montagnes soient soustraits à la bureaucratie maladroite d'Ottawa et confiés non pas à un nouvel élément bureaucratique comme la nouvelle société des baux que l'on propose et qui n'est pas autre chose qu'une créature d'un ministère fédéral qui relève de l'Est, mais à quelqu'un qui connaît tous les aspects de l'aménagement des parcs.

Nous avons là un exemple frappant de cette sorte de chose.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je termine en disant que je pourrais énumérer une demi-douzaine d'autres questions que j'ai sur ma liste et qui constituent toutes, à mon sens, des problèmes que le gouvernement devrait résoudre non seulement pour que les travaux de la Chambre s'exécutent convenablement mais aussi pour que les choses tournent plus rond au pays.

**M. Warren Allmand (Noire-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances à la famille de Margaret Konantz, ancienne représentante à la Chambre, qui est morte cet après-midi. Même si je n'étais pas député à la même époque que M<sup>me</sup> Konantz, je la connaissais depuis bon nombre d'années grâce à son travail pour le compte du FISE. J'ai toujours eu de l'admiration pour elle. J'ai souvent eu occasion de lui parler aux congrès de notre parti. Comme le signalait un député, elle lègue un précieux héritage aux Canadiens.

Je tiens également à féliciter mes collègues de l'arrière-ban qui ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Le discours du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) était, je pense, l'un des plus magnifiques que j'ai entendus à la Chambre au cours de l'année que j'ai passée ici. La tâche en devient d'autant plus difficile pour les autres députés de l'arrière-ban, dont moi-même, qui prennent la parole après lui.

Dans le discours du trône prononcé cette semaine, il est fait mention d'une réforme parlementaire. Le sujet intéresse bien des dé-

putés, semble-t-il, car bon nombre d'entre eux en ont fait le fondement de leur discours. En effet, trois discours prononcés cet après-midi traitaient de la procédure parlementaire. On trouve dans le discours du trône le passage suivant:

Au début de son deuxième siècle de Gouvernement fédéral, le Canada doit donner à son Parlement tous les moyens de conduire des délibérations efficaces et approfondies qui, dans l'étude de toute affaire d'intérêt public, sont les seules garanties de la liberté et du bien-être de notre peuple.

• (5.40 p.m.)

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre hier, le premier ministre (M. Pearson) a réitéré ce souhait et a formulé des recommandations plus précises. Cet après-midi, j'aimerais souscrire à ces déclarations et faire quelques remarques et recommandations personnelles. Je veux signaler certaines des choses qu'un nouveau député au Parlement et un profane trouvent troublantes au sujet du Parlement, vu l'œuvre du parquet ou des tribunes.

Il nous est souvent difficile de comprendre pourquoi il y a tant de manques d'à-propos et de répétitions; pourquoi la Chambre est si souvent vide; pourquoi il faut tant de temps pour présenter et adopter un bill; pourquoi une petite minorité peut entraver les affaires de l'État; pourquoi la Chambre ne peut faire échouer l'adoption d'un bill du gouvernement sans renverser le gouvernement, et bien d'autres choses semblables qui troublent ceux qui observent notre Chambre à l'œuvre. Après un siècle de confédération, les Canadiens ne sont satisfaits ni des réalisations du Parlement ni de sa façon de s'acquitter de ses fonctions. D'après eux, il ne faut pas tarder à apporter des réformes à nos règlements pour permettre au Parlement de marcher de pair avec le vingtième siècle.

Dans son discours d'hier, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit que le Parlement incarne nos libertés et qu'il ne saurait être efficace de la même manière qu'une entreprise ou une compagnie. Cela est exact, parce que le Parlement est un forum où nous discutons la politique et échangeons des idées, plutôt qu'un organisme administratif monolithique semblable à une entreprise ou à une compagnie. Comme l'a dit le chef de l'opposition, le Parlement n'est pas une machine à faire des lois comme des saucisses.

Néanmoins, cela ne veut pas dire que nos méthodes ne sauraient être plus efficaces pour atteindre les objectifs réels du Parlement. Avant de pouvoir discuter vraiment la réforme de nos règles parlementaires, nous devons établir quelles sont les fins véritables du Parlement, car nous ne pourrions le faire que